

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 14 novembre 2024 à 19h00

Présents : Dominique MOLLIER, Françoise REMONNAY, Thierry BERNARDIN, Céline VUILLEMIN, Romain VERMOT, Claude BINETRUY, Léa FAIVRE-PIERRET, Jérémy REMONNAY, Muriel MICHEL, François VILLIER, Dominique PATOIS, Philippe SURDOL, Christine MARGUET, Philippe MICHEL, Elodie DUBOIS, Roland MICHEL, Marc NOÉ, Mohamed EL ASAASS, Jean-Marc PEROUMALNAIK.

Excusés :

- Pascal ROUGNON donne procuration à Romain VERMOT
- Jean-Paul JOURNOT donne procuration à Dominique MOLLIER
- Nathalie MARTEAU donne procuration à Christine MARGUET
- Carole SIRON donne procuration à Léa FAIVRE-PIERRET
- Nathalie TITUS donne procuration à Mohamed EL ASAASS
- Laurie SAUPHAR CABRERA donne procuration à Jean-Marc PEROUMALNAIK
- Thierry EME donne procuration à Marc NOE

Absent en début de séance : Gilles CRETENET

Soit 19 présences physiques et 7 procurations = 26 votants.

Madame le Maire informe officiellement le conseil municipal de la démission de M. René FAVRE au 30 septembre 2024. Mme Fabiola JOSEPH, la suivante sur la liste « Villers le lac autrement », a refusé de siéger au conseil municipal.

Jean-Marc PEROUMALNAIK, ici présent, a accepté la mission. Il siégera donc à la place de René FAVRE dans les mêmes commissions : bâtiments/cimetières/énergie/matériel, communication/numérique, forêt, urbanisme.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut légalement délibérer.

Madame le Maire ouvre la séance ordinaire de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 14 novembre 2024.

Madame le Maire présente Virginie COUTURIER, responsable du service urbanisme de la communauté de communes du Val de Morteau. La CCVM est en charge de l'élaboration du PLUi-H avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté représentée lors de cette séance par Ophélie BORNAND.

Secrétaire de séance : Romain VERMOT

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 23 septembre 2024.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

1°) Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-H du Val de Morteau (Annexe 1)

Cette séance du conseil municipal est essentiellement dédiée à la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-H du Val de Morteau. Cette présentation doit avoir lieu dans chaque commune, le PADD sera ensuite validé en conseil communautaire. Le document a été joint à la convocation pour relecture. Madame le Maire donne la parole à Virginie et Ophélie, qui travaillent sur l'élaboration du PLUi-H, pour présenter le PADD.

Mme BORNAND rappelle en quoi consiste le PLUi-H (Plan local d'Urbanisme intercommunal – valant programme local de l'Habitat). Le PLUi-H consiste en une actualisation des PLU communaux pour créer un document unique pour les 8 communes, en se basant sur les documents existants, qui sont mis à jour et adaptés aux évolutions réglementaires.

Gilles CRETENET entre en séance à 19h15.

Mme BORNAND rappelle que le PADD présente le projet de territoire pour les 15 prochaines années. Il tient compte de la population, des emplois, du niveau d'équipement...

Le PLUi-H tient lieu de programme local de l'habitat, un plan d'action sera joint au PLUi pour répondre aux enjeux en termes d'habitat sur le territoire.

A l'arrêt du document, chaque commune dispose de 3 mois pour rendre un avis.

Le PADD est structuré en 3 grands axes :

- AXE 1 : équilibre le développement du Val de Morteau dans le contexte frontalier
- AXE 2 : prévoir un développement sobre, réaliste et cohérent
- AXE 3 : mettre les ressources locales et les biens communs au cœur du projet de territoire

Madame le Maire demande aux membres du conseil de faire part de leurs remarques sur le PADD.

M. EL ASAASS : tous les ans les 3^e du collège doivent aller en stage (environ 100 élèves). Villers le lac ne peut pas tous les accueillir, ils doivent se déplacer à Morteau ou autre et ce sont les parents qui doivent les emmener.

Madame le Maire précise que les Maires étudient, à la CCVM, comment mettre en place un bus pour relier les communes. Les élèves de 3^e du collège (environ 60) qui font un stage à Morteau peuvent prendre le bus qui dessert le lycée et le collège de Morteau tous les jours matin et soir. Elle précise que par le passé, les transports collectifs réguliers ont été supprimés car très peu utilisés. Quant à la gare à Villers le lac, elle a été supprimée par la Région.

P. MICHEL : sur quelle base ont été calculés les 1900 habitants supplémentaires ?

O. BORNAND précise que la répartition de la population a été faite à l'échelle du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays Horloger. L'estimation de 1900 habitants à accueillir sur 15 ans ne sera peut-être pas atteinte.

M. EL ASAASS : les bailleurs sociaux sont-ils associés ?

O. BORNAND précise que les bailleurs sociaux seront associés pour que l'offre corresponde au mieux aux besoins.

J-M. PEROUMALNAIK : est-ce qu'une partie est subventionnée ?

O. BORNAND indique que la CCVM (Communauté de Communes du Val de Morteau) porte l'étude, des financements de l'état existent.

G. CRETENET : est-ce qu'il y a une notion de contingent par commune ?

O. BORNAND indique que dans le PADD, il est envisagé que Morteau accueille 1/3 de la population, les 4 pôles intermédiaires (Grand Combe Chateleu, Les Fins, Montlebon et Villers le lac) entre 50 et 60 % de la population et 10 % pour les 3 villages (Le Bélieu, Les Combes, Les Gras). L'avis de chaque commune sera pris en compte.

P. MICHEL : sur Villers le lac, peu de constructions pourront se faire sur le centre ?

V. COUTURIER souligne que nous pouvons également réhabiliter l'existant.

Madame le Maire rappelle que nous dépendons beaucoup de la Suisse pour les mouvements de population. Certains viennent pour une mission ponctuelle, par exemple pour le chantier du tunnel du Locle qui propose des contrats de 6 mois à 2 ans.

Elle indique que la commune avait prévu en 2020 une révision de son PLU, mais l'opération a été arrêtée quand la CCVM a lancé le PLUi-H.

P. MICHEL : concernant la forêt, est-il prévu qu'elle puisse être transformée en habitat ?

O. BORNAND indique que ce n'est pas l'idée mais que cela pourrait être envisagé si par exemple une forêt déperie se trouve aux abords d'une zone construite.

J-M. PEROUMALNAIK : est-ce qu'un organisme régule tout ce que nous pouvons faire dans le PLU ?

O. BORNAND précise que les communes fixent les règles.

G. CRETENET : il y a donc un risque que nous ne soyons plus en capacité d'accueillir de population ?

O. BORNAND indique que les obligations de réduire la consommation d'espaces sont au niveau national.

P. MICHEL : 80 ha sont prévus pour 15 ans. Actuellement combien en consommons-nous ?

O. BORNAND précise qu'actuellement 7 ha sont consommés par an.

C. BINETRUY : il va être compliqué de trouver des dents creuses et des friches ?

Madame le Maire indique que des maisons seront transformées en plusieurs logements, comme la maison Pumpel par exemple. Une OPAH a été lancée sur le Val de Morteau, les particuliers pourront prétendre à des aides pour la rénovation énergétique des logements.

P. MICHEL : la route des Microtechniques est sur le même tracé que celui prévu au départ ?

O. BORNAND indique que les services compétents doivent être rencontrés pour discuter de ce projet

C. BINETRUY : les accès pour les véhicules de certaines maisons qui pourraient être réhabilités sont très difficiles

F. VILLIER : est-ce que les réseaux sont capables d'absorber les eaux de ruissellement ? les dents creuses permettent aussi d'absorber ces eaux.

Le débat étant terminé, Madame le Maire propose au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-H du Val de Morteau.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 27

2°) AVENANT AU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE DES TERRES ROUGES (Annexe 2)

Pour clore définitivement le dossier « Aménagement voirie Terres Rouges », une réunion de fin de travaux a été organisée avec le maître d'œuvre pour le décompte définitif.

L'annexe 2 de l'avenant au marché d'aménagement de la voirie des Terres Rouges a été joint à la convocation.

Il peut se décomposer en 3 postes :

- grave bitume : 48 000.00 € HT
- éclairage public : 9 400.00 € HT
- terrassement supplémentaire : 15 015.50 € HT

Soit un total de 72 415.50 € HT.

Sur cette somme, une subvention du Conseil Départemental sera perçue.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'avenant au marché d'aménagement de voirie des Terres Rouges pour un total de 72 415.50 € HT.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 27

3°) DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024 (Annexe 3)

Le référentiel comptable M57 a changé la manière d'amortir les biens. En M 14, les biens commençaient à être amortis le 01.01 de l'année suivant l'acquisition, ce qui permettait d'avoir des chiffres précis à inscrire au budget.

Avec le référentiel M 57, la règle qui s'applique est le prorata temporis, c'est-à-dire que l'amortissement du bien commence à sa date de mise en service. Les chiffres inscrits au budget sont donc des prévisions. Pour cette année, la prévision a été un peu trop faible, elle nécessite une décision modificative pour ajouter 2 582.40 € au compte des amortissements, qui est un compte d'écritures d'ordre.

Madame le Maire propose de valider la décision modificative n°2 telle que présentée en annexe 3.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 27

4°) QUESTIONS DIVERSES

Questions posées par Thierry EME pour la liste d'opposition :

1. Ou en sommes-nous au niveau de la consommation du budget prévisionnel d'investissement 2024 ?

Pour l'année 2024, 40 % des sommes inscrites au budget d'investissement ont été mandatées et 50 % sont engagées, les projets étant en finalisation. Les projets des ateliers municipaux, du terrain de tennis, du terrain de foot sont engagés mais les travaux débuteront en 2025.

L'étude de faisabilité de la maison des associations et de l'agrandissement du cimetière sont lancées, aucune facture n'a été reçue à ce jour.

2. Quel est l'estimation de ce niveau de consommation à fin d'année ?

Ces chiffres évolueront très peu d'ici la fin de l'année 2024. Le calendrier de fin de gestion de la trésorerie impose un arrêt des mandatements en investissement au 07 décembre 2024.

5°) INFORMATIONS DIVERSES

- Cérémonie des noces d'or samedi 23 novembre 2024 à 11h00
- Cérémonie du 5 décembre à 17h00 au monument aux Morts
- Prochain conseil municipal lundi 9 décembre à 19h00

La séance est levée à 20h40.

Le Président
Dominique MOLLIER



Le secrétaire
Romain VERMOT

